

BUDGET CITOYEN

2021

www.dgb.cm





Sommaire

Sigles et abréviations	II
Liste des tableaux et graphiques	IV
Avant-propos	V
I. Qu'est-ce que le budget citoyen ?	1
II. Quels sont les chiffres clés de la loi de finances 2021 ?	2
III. Contexte et hypothèses pour le calcul du budget 2021	3
3.1 Contexte	3
3.2 Hypothèses	4
IV. Quelles sont les priorités du budget 2021 ?	4
V. Quelles sont les mesures fiscales et les orientations en matière de dépenses du budget 2021 ?	5
5.1 Mesures sur les impôts et taxes	5
5.2 Mesures pour les droits et taxes douanières	6
5.3 Orientations en matière de dépenses	8
VI. Quelles sont les ressources du budget 2021 ?	8
6.1 Les recettes budgétaires	9
6.2 Les emprunts	12
6.3 Les recettes des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS)	13
VII. Quelles sont les dépenses (emplois) du budget 2021 ?	13
7.1 Les dépenses du budget général	14
7.2 Dépenses des comptes d'affectation spéciale	15
VIII. Comment ont été réparties les dépenses ?	16
8.1 Affectation par ministère	16
8.2 Affectation par secteur du budget d'investissement public	17
8.3 Quelques grands projets du Gouvernement	20
IX. Top 10 des programmes	21
X. Dépenses de décentralisation	22
XI. Comment a été élaboré le budget 2021 ?	26
XII. Lexique	27
XIII. LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	29
XIII. LES INFORMATIONS UTILES À SAVOIR	30



Sigles et abréviations

CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CAS	Compte d'Affectation Spéciale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CHAN	Championnat d'Afrique des Nations
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DGB	Direction Générale du Budget
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
MINFI	Ministère des Finances
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
SND	Stratégie Nationale de Développement
PIB	Produit Intérieur Brut



Liste des tableaux et graphiques

Liste des tableaux

Tableau 1: Composantes des dépenses publiques (en milliards)15

Tableau 2: Dépenses des CAS (en millions de FCFA)15

Tableau 3: Enveloppe budgétaire de quelques ministères (en millions)16

Tableau 4: Affectation par secteur du budget d'investissement public (en milliards)17

Tableau 6: Classement des programmes selon leur poids budgétaire19

Tableau 7: Grands projets inscrits dans la loi de finances 202122

Listes des graphiques

Figure 1: Poids des composantes des ressources du budget8

Figure 2: Composantes des recettes budgétaires (en milliards)9

Figure 3: Poids des composantes des recettes non pétrolières10

Figure 4: Principales composantes des recettes fiscales (en milliards)11

Figure 5: Composantes des emprunts (en milliards)12

Figure 6: Répartition des charges du budget général14

Figure 7: Ressources transférées aux CTD entre 2017 et 202122

Figure 8: Part de la décentralisation dans le budget de l'Etat pour l'exercice 202123

Figure 9: Structure de la dotation Générale de la Décentralisation pour l'exercice 202123

Figure 10: Structure des compétences exercées et non exercées pour l'exercice 202124



Avant-propos

Dans le but de faciliter la compréhension de la manière dont l'État gère l'argent public et de rendre accessible l'information budgétaire à toute la population, le Gouvernement a décidé de publier chaque année, le « budget citoyen ».

Par cette initiative, le Gouvernement applique l'article 49 de la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.

Ainsi et dans la continuité des précédentes éditions, la troisième parution du budget citoyen informe les populations sur les principales orientations du budget 2021. Elle met en exergue les données et informations utiles pour le calcul du budget, les ressources et charges de l'Etat ainsi que les dispositions de la loi de finances, particulièrement celles liées à l'amélioration de la qualité de vie des populations.

Le budget reste avant tout une prévision. La réussite de sa mise en œuvre repose sur la mobilisation des ressources prévues aussi bien au niveau interne qu'externe. Dans un environnement international marqué par la pandémie du Covid-19, les financements des partenaires sont appelés à se réduire alors que le Gouvernement affiche clairement ses ambitions dans sa Stratégie Nationale du Développement (SND30). A cet effet, chaque citoyen est invité à prendre connaissance des informations utiles contenues dans le présent budget citoyen pour jouer pleinement son rôle dans la mobilisation des ressources et le suivi des réalisations au cours de l'année.

Le Ministre des Finances



I.

Qu'est-ce que le budget citoyen ?

Le budget de l'Etat est la partie chiffrée de la loi de finances et dit ce que l'Etat compte obtenir comme argent (recettes) et ce qu'il veut faire comme dépenses pour régler les problèmes de développement du pays pendant douze mois, c'est-à-dire de janvier à décembre.

Le budget citoyen est une version plus simple et moins technique du budget de l'Etat, spécifiquement conçu pour le public. Le budget citoyen poursuit les objectifs suivants : (i) mettre à la disposition des citoyens des informations contenues dans la loi de finances après son vote, notamment sur les recettes et les dépenses ; (ii) susciter chez le citoyen le désir de veiller à la bonne exécution du budget de l'Etat.

Le budget citoyen est élaboré depuis 3 ans par le ministère des Finances avec une forte implication de la société civile qui participe également à sa large diffusion.



Quels sont les chiffres clés de la loi de finances 2021 ?

- Le budget de l'Etat pour l'année 2021 est de **4 865,2 milliards** de FCFA en recettes et en dépenses, dont **4 670 milliards** de FCFA pour le budget général et **195,2 milliards** de FCFA pour les 12 comptes d'affectation spéciale ;
- Il augmente ainsi de **232, 5 milliards** de FCFA (5%) par rapport au montant de la loi de finances rectificative 2020 qui était de **4 632,7 milliards** de FCFA ;
- Les dépenses d'investissement s'élèvent à **1 352 milliards** de FCFA, en hausse de 7,5% par rapport à 2020 ;
- Le remboursement de la dette publique est de **982,5 milliards** de FCFA dont **491,4 milliards** de FCFA pour la dette intérieure ;
- Le montant alloué au paiement des salaires est de **1 069,8 milliards** de FCFA ;
- Près de **345 milliards** de FCFA sont alloués aux questions de sécurité ;
- Environ **590 milliards** de FCFA sont consacrés à la décentralisation, soit 18% des recettes de l'Etat. Le montant transféré directement aux collectivités territoriales décentralisées est de **219,9 milliards** de FCFA ;
- Le Compte d'Affectation Spéciale pour la lutte contre coronavirus (CAS COVID) est de 150 milliards dont 50 milliards pour le Fonds de la relance de la production locale des produits de consommation de masse ;
- Le poids des dépenses sociales dans le budget 2021 est de 16,98% ;
- **677,24 milliards** de FCFA sont alloués à l'éducation, soit 14,5% du budget général.



Contexte et hypothèses pour le calcul du budget 2021

3.1 Contexte

Le budget de l'année 2021 a été élaboré dans un contexte économique et social marqué par :

- la pandémie du coronavirus qui a touché presque tous les pays du monde. Cette situation a entraîné : (i) la chute de la richesse totale créée dans le monde (PIB) de 4,4%, plus fort recul depuis la crise économique de 1929 ; (ii) la baisse des prix mondiaux du pétrole brut de 33,2% par rapport à 2019 pour s'établir à 41 dollars américains ; (iii) la fermeture des frontières et la baisse de la demande extérieure; (iv) les difficultés d'approvisionnement du Cameroun en biens alimentaires et en intrants importés ; (v) l'admission du Cameroun à l'initiative du groupe des 20 pays les plus riches du monde, relative à la suspension pour un temps du remboursement de la dette en vue de faire face au coronavirus ; (vi) les contributions financières sous formes de dons et prêts des bailleurs de fonds (Banque mondiale, Union européenne ...) pour lutter contre le coronavirus ;
- l'accélération du processus de décentralisation ;
- la poursuite des travaux en vue de l'organisation du CHAN 2021 et de la CAN ;
- la poursuite des violences perpétrées par la secte Boko Haram dans l'Extrême-Nord ;
- la persistance de la crise sociopolitique dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest.



3.2 Hypothèses

Pour avoir le montant du budget 2021, le Gouvernement espère :

- une augmentation de la richesse totale du Cameroun (PIB) de 3,3% en 2021 par rapport à 2020 ;
- une production de pétrole de 24,8 millions de barils avec un prix de baril de 40,3 dollars américains ;
- une production de gaz de 82 milliards d'unité avec un prix de 4,4 dollars américains le baril ;
- un dollar américain estimé à 579,8 francs CFA ;
- une augmentation des prix à la consommation de 2,5% ;
- un déficit budgétaire de 2,8% du PIB.



IV.

Quelles sont les priorités du budget 2021 ?

Les priorités sont les actions qui soutiennent une croissance forte et inclusive. La croissance facilite la création des emplois et la réduction de la pauvreté.

En 2021, afin de continuer à améliorer les conditions de vie des populations, le Gouvernement a plusieurs priorités dans la consolidation de la paix, l'agriculture, les infrastructures, l'éducation, la santé, l'eau, l'industrie, l'économie numérique, etc...

Le Gouvernement envisage ainsi :

- la réalisation du Plan présidentiel de reconstruction et de développement des régions affectées par les crises sécuritaires ;
- l'achèvement de tous les grands projets de première génération ;
- l'accélération de la décentralisation ;
- la relance de l'activité économique à travers notamment, l'allègement de la charge fiscale des entreprises affectées par le coronavirus ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Plan de riposte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales ;
- la promotion de la politique d'import-substitution par la mise en œuvre du Plan de soutien à la production et à la transformation locale des produits de grande consommation ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Plan Triennal Spécial Jeunes ;
- la poursuite de la mise en place de la couverture santé universelle.



V.

Quelles sont les mesures fiscales et les orientations en matière de dépenses du budget 2021 ?

Afin de disposer de l'argent nécessaire pour réaliser les dépenses envisagées, le Gouvernement entend poursuivre la bonne mobilisation des recettes internes, en recherchant tous ceux qui doivent payer les impôts mais qui ne le font pas encore, sans augmenter les impôts et taxes.

5.1 Mesures sur les impôts et taxes

- le relèvement du droit de timbre sur la publicité des produits nocifs à la santé ;
- la mise en place d'un régime fiscal particulier de promotion de l'économie numérique ;
- l'exonération de tous impôts, droits, taxes et redevances à l'exception des cotisations sociales des «start-up» innovantes, en phase d'incubation sur une période de moins de 5 ans, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ;
- la réduction du taux de l'acompte et du minimum de perception au profit des entreprises cotées sur la place boursière de la CEMAC de 2,2% à 1,5% ;
- la réduction de 4% à 3% du taux de la taxe d'abattement au profit des entreprises forestières justifiant d'une certification en matière de gestion durable des forêts ;
- la réduction de deux points du taux de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'année 2021 en faveur des petites et moyennes entreprises ;
- la suppression des droits d'accises sur les produits cosmétiques fabriqués localement ;
- le remplacement de la carte de contribuable par l'attestation d'immatriculation qui aura désormais une durée illimitée ;
- l'allègement de la charge fiscale de toutes les entreprises et des secteurs directement touchés par le coronavirus ;
- la suspension de la taxe de séjour afin d'améliorer le taux de fréquentation des établissements d'hébergement fortement impactés par le coronavirus ;



- l'adoption du télépaiement comme mode de paiement obligatoire des impôts et taxes pour les entreprises relevant de la Direction des Grandes Entreprises ;
- la suppression de la taxe à l'essieu au profit des transporteurs.

5.2 Mesures pour les droits et taxes douanières

- l'exonération totale des droits et taxes de douane des équipements et intrants destinés à l'agriculture, à la pêche et à l'élevage ainsi que sur les médicaments et sur les intrants importés destinés à l'industrie pharmaceutique locale ;
- la révision de la politique de taxation de certains biens dans la perspective soit de décourager progressivement leur importation, soit de favoriser leur transformation locale, soit de limiter leur forte consommation en raison de leurs conséquences néfastes sur la santé et l'environnement, soit d'accroître les ressources d'accompagnement de la décentralisation et de la couverture santé universelle ;
- la suppression des exonérations sur les biens que le Cameroun peut produire facilement tels que le maïs, le riz, le blé, le soja, etc.
- l'application du droit d'accises de 25% à l'importation pour : (i) le mobilier et ouvrages en bois ; (ii) certains produits alimentaires produits localement ; (iii) les savons et les détergents, les cure-dents, etc. ;(iv) les emballages en matières plastique et textile ; (v) les fleurs naturelles et artificielles ;
- l'application d'un taux réduit de 5% à l'importation pour les gruaux de maïs, la mayonnaise, etc.
- le réaménagement des mécanismes de recours en cas de litige avec la Direction Générale des Douanes et la mise en place d'une deuxième instance indépendante d'examen desdits recours ;
- l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine le 1er janvier 2021
- la surveillance des frontières pour empêcher toute entrée frauduleuse de marchandises au Cameroun, qui nuirait aux activités des entreprises en règle avec la douane ;
- l'amélioration du dispositif de prise en charge des marchandises.



5.3 Orientations en matière de dépenses

En 2021, le Gouvernement va mettre l'accent sur la maîtrise de la dépense publique. La hausse des dépenses publiques sera davantage encadrée. Il est ainsi envisagé :

- l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des dépenses publiques ;
- la réalisation prioritaire des projets d'investissement public qui soutiennent le secteur privé et améliorent les conditions de vie des populations ;
- l'augmentation régulière des ressources transférées aux CTD ;
- la protection des dépenses prioritaires ;
- la poursuite des efforts de réduction du train de vie de l'Etat ;
- l'intensification de la lutte contre la corruption et les atteintes à la fortune publique ;
- l'opérationnalisation de la mercuriale des prix des loyers contractés par l'Etat et ses démembrements.

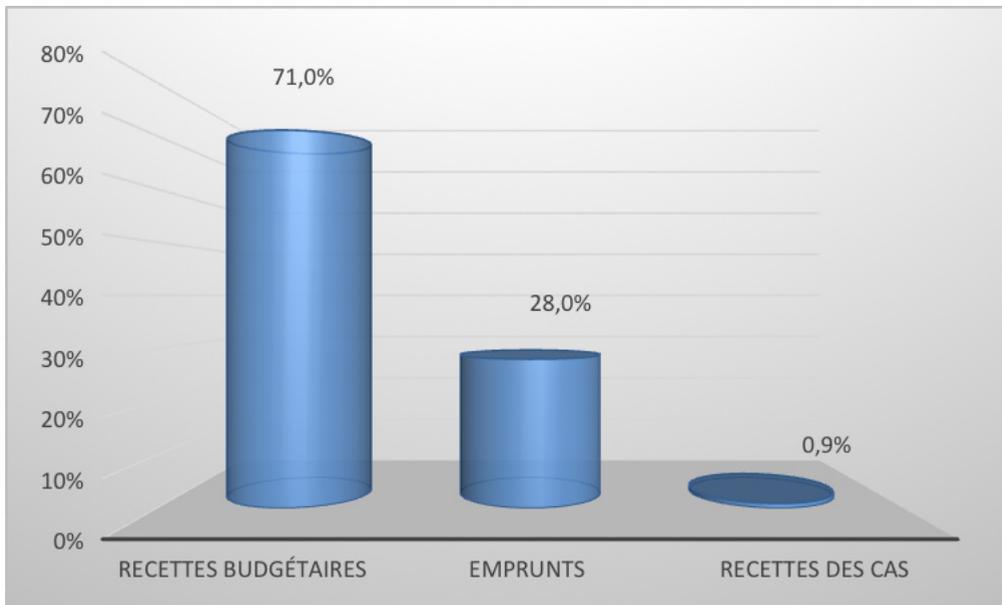


VI.

Quelles sont les ressources du budget 2021 ?

Les ressources de l'Etat sont le montant total d'argent que le Gouvernement reçoit pour réaliser ses activités. Les ressources du budget de l'Etat se répartissent en recettes budgétaires d'un montant de 3 456,6 milliards de FCFA, 1 363,4 milliards de FCFA d'emprunts et 45,2 milliards de recettes des autres CAS.

Figure 1: Poids des composantes des ressources du budget



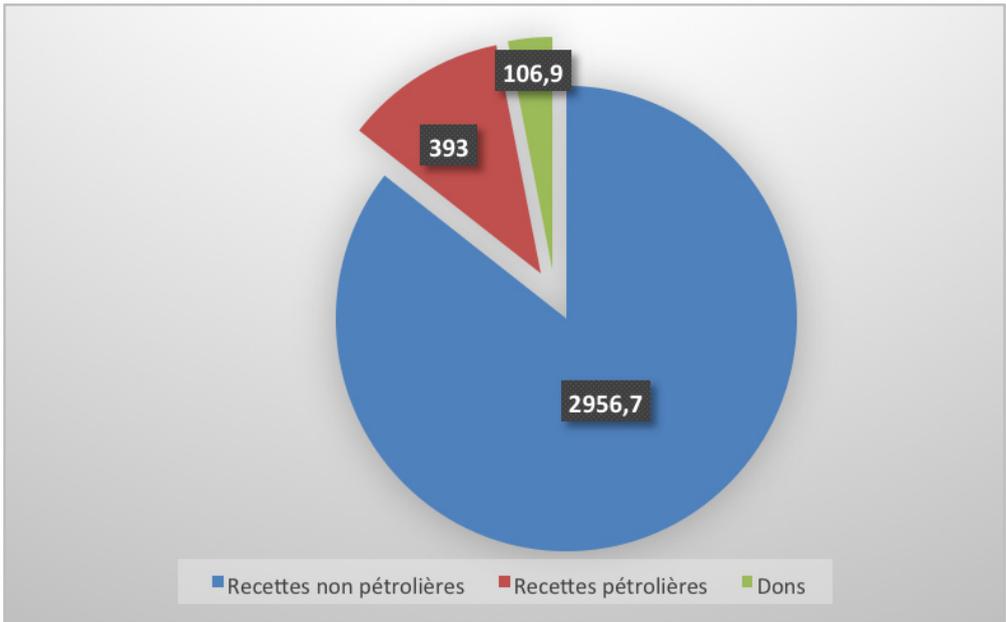
■ Source : Loi de finances 2021



6.1 Les recettes budgétaires

Les recettes budgétaires sont constituées des recettes pétrolières, des recettes non pétrolières et des dons. Les recettes pétrolières sont de 393 milliards de FCFA.

Figure 2: Composantes des recettes budgétaires (en milliards)

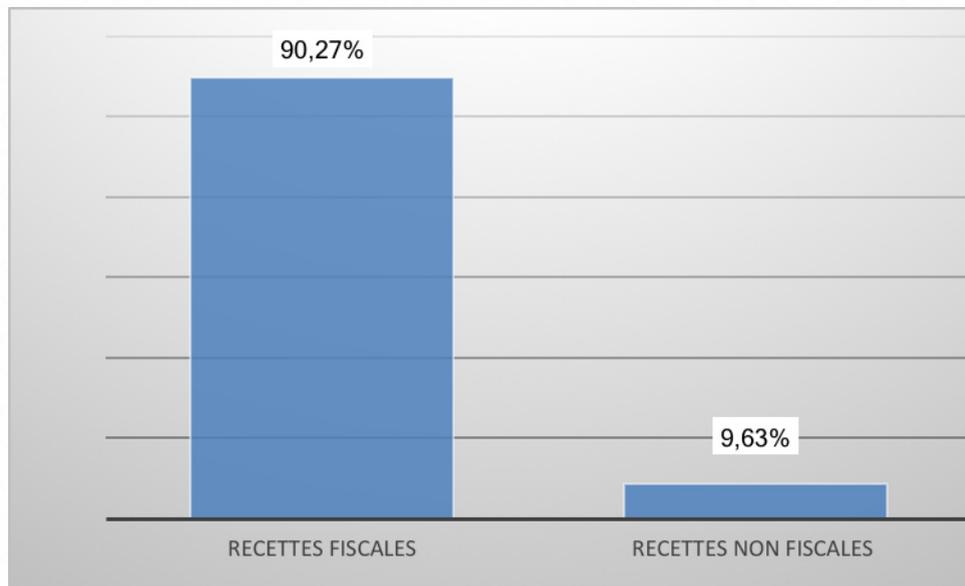


Source : Loi de finances 2021

Les recettes non pétrolières, d'un montant de 2 956,7 milliards de FCFA, sont composées des recettes fiscales (2 743,1 milliards) et des recettes non fiscales (213,6 milliards). Ces dernières correspondent aux frais payés pour l'obtention de certains papiers administratifs, les amendes, les dividendes (part de bénéfice payée par les entreprises publiques), etc.



Figure 3: Poids des composantes des recettes non pétrolières

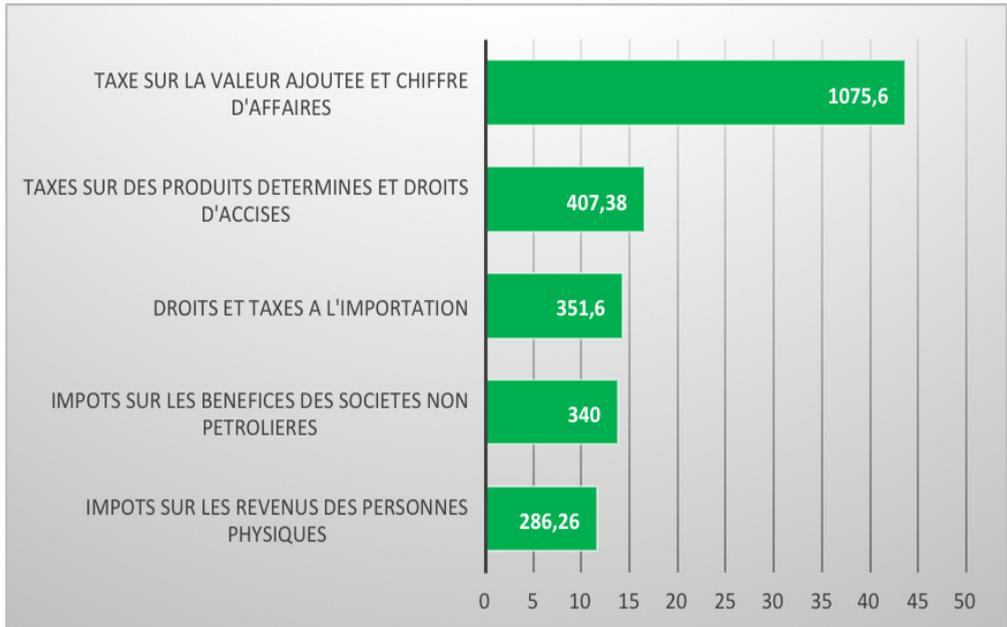


■ Source : Loi de finances 2021



Les recettes fiscales sont des impôts et taxes payés par les entreprises et les citoyens.

Figure 4: Principales composantes des recettes fiscales (en milliards)



Source : Loi de finances 2021

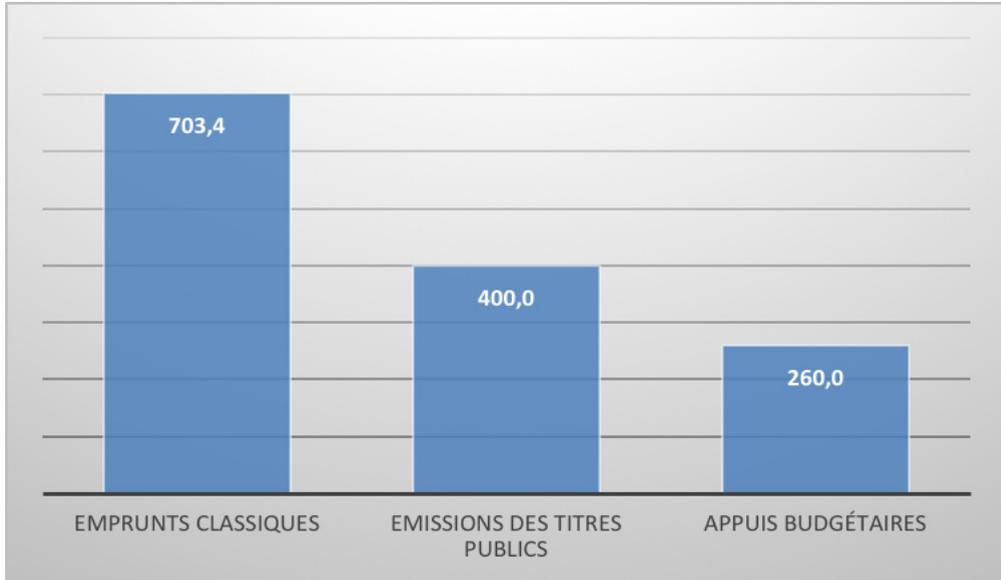
Les dons sont des contributions volontaires sans contrepartie des pays amis, des organisations internationales et des particuliers. Ils s'élèvent à 106,9 milliards.

6.2 Les emprunts

Les emprunts sont les sommes d'argent que le Gouvernement sollicite auprès des banques, du marché financier et auprès des partenaires au développement pour combler l'écart entre les recettes budgétaires et les dépenses et financer les projets de développement. En 2021, le Gouvernement envisage d'emprunter un montant de 1 363,4 milliards.



Figure 5: Composantes des emprunts (en milliards)



■ Source : Loi des finances 2021

6.3 Les recettes des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS)

Les Comptes d'Affectation Spéciale retracent les recettes affectées au financement d'une catégorie de dépenses. Ils peuvent être alimentés par le produit des taxes, des versements budgétaires ou de recettes particulières.

Les recettes des CAS pour l'exercice 2021 bénéficient d'un prélèvement de recettes de l'Etat de 150 milliards pour permettre la lutte contre le coronavirus. Les autres CAS vont produire les recettes d'un montant de 45,2 milliards.



VII. Quelles sont les dépenses (emplois) du budget 2021 ?

Les dépenses du budget 2021 sont constituées des dépenses du budget général et des dépenses des comptes d'affectation spéciale.

7.1 Les dépenses du budget général

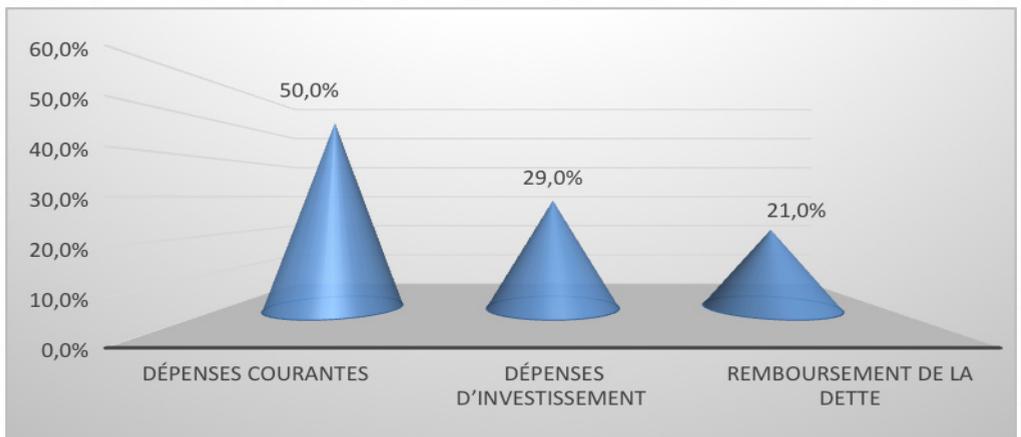
Les dépenses du budget général comprennent : les dépenses courantes, les dépenses d'investissement, et le remboursement de la dette. Pour l'année 2021, les dépenses prévues dans le budget général s'élèvent à 4 670 milliards de FCFA.

Les dépenses courantes représentent la somme d'argent destiné au fonctionnement de l'Etat (salaires, achats de biens et services, transferts et subventions). Leur montant est de 2 335,6 milliards.

Les dépenses d'investissement servent à la réalisation des infrastructures et à l'acquisition des équipements de longue durée pour améliorer les conditions de vie des populations (approvisionnement en eau, électricité, construction des routes, ponts, hôpitaux et des écoles, etc.). Elles s'élèvent à 1 352 milliards.

Le remboursement de la dette publique est de 982,5 milliards de FCFA dont 491,4 milliards de FCFA pour la dette intérieure ;

Figure 6: Répartition des dépenses du budget général



Source : Loi de finances 2021



Tableau 1: Composantes des dépenses publiques (en milliards)

Dépenses publiques	4 670,0
Dépenses courantes dont	2 335, 6
Salaires	1 069,8
Achats de biens et services	736,9
Transferts et subventions	528,9
Dépenses d'investissement	1 352,0
Service de la dette publique	982,4

■ **Source :** Loi de finances 2021

7.2 Dépenses des comptes d'affectation spéciale

Les dépenses des comptes d'affectation spéciale pour l'exercice 2021 sont évaluées à 195,2 milliards de FCFA dont 63,97 milliards pour le fonctionnement et 131,23 milliards pour l'investissement.

Tableau 2: Dépenses des CAS (en millions de FCFA)

Intitulé du CAS	Montant
Fonds de développement du secteur de l'électricité	7 000
Développement du secteur postal	1 000
Fonds spécial pour la sécurité électronique	1 500
Fonds spécial développement des télécommunications	25 000
Soutien de la politique culturelle	500
Financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement	500
Fonds national de l'environnement et du développement durable	1 200
Développement forestier	2 000
Fonds spécial de protection de la faune	500
Production des documents sécurisés de transport	5 000
Soutien et développement des activités de tourisme et de loisirs	1 000
Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économique et sociale	150 000
TOTAL	195 200

■ **Source :** Loi de finances 2021



VIII.

Comment ont été réparties les dépenses ?

8.1 Affectation par ministère

En 2021, la plus grande partie du budget est attribuée au Ministère des Travaux Publics (9,95%). Il est suivi du Ministère des Enseignements Secondaires (8,29%). Le Ministère de la Défense et celui de l'Education de Base occupent respectivement le 3^{ème} et le 4^{ème} rang en termes de poids dans le budget.

Tableau 3: Enveloppe budgétaire de quelques ministères (en millions)

Ministères	Montants	Poids dans le budget général (en %)
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	464 842	9,95
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	386 954	8,29
MINISTERE DE LA DEFENSE	245 913	5,27
MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE	232 742	4,98
MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE	226 084	4,84
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	197 122	4,22
MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	124 843	2,67
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	86 956	1,86
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	57 545	1,23
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	46 088	0,99
MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	41 532	0,89

Source : MINFI/DGB



8.2 Affectation par secteur du budget d'investissement public

Par rapport à l'année 2020, le budget d'investissement public augmente de 7,8%. Seuls les secteurs défense et sécurité (-54,8%) et communication, culture, sport et loisirs (-11,7%) ont baissé. Les dépenses communes diminuent de 9 milliards.

Tableau 4: Affectation par secteur du budget d'investissement public (en milliards)

Secteurs	2020	2021	Variations (en %)
Souveraineté	26,6	32	20,3
Défense et sécurité	19,9	9	-54,8
Administration générale et financière	84	87,9	4,6
Enseignement, formation et recherche	51,7	51,7	0
Communication, culture, sport et loisirs	11,1	9,8	-11,7
Santé	80,7	83,6	3,6
Affaires sociales	10,3	10,3	0
Infrastructures	800,8	871,7	8,8
Production et commerce	92,1	127,8	38,8
Dépenses communes	77,2	68,2	-11,6
TOTAL	1 254,3	1 352	7,8

■ Source : MINEPAT

Le budget d'investissement permettra de réaliser entre autres les projets ci-après :

❖ Dans le domaine des infrastructures

- la construction de 503,3 kilomètres de routes bitumées ;
- la construction de 92,9 kilomètres de routes bitumées en enduit superficiel ;
- la réhabilitation de 312,5 kilomètres de routes principales ;
- l'entretien de 445 kilomètres de routes revêtues ;
- l'entretien de 1 755,1 kilomètres de routes rurales prioritaires ;
- le bitumage de 115,7 kilomètres d'autoroute ;



- la construction de 350 logements sociaux ;
- la réhabilitation de 600 linéaires d'ouvrages d'art ;
- la construction de 213,1 kilomètres de fibre optique ;
- la construction de 600 linéaires d'ouvrages d'art.

❖ **Dans le domaine de l'eau et de l'électricité**

- l'équipement de 868 forages ;
- la construction et la réhabilitation de 107 réseaux d'alimentation en eau potable ;
- l'électrification par système solaire photovoltaïque de 206 localités.

❖ **Dans le domaine de l'éducation**

- la construction de 07 lycées ;
- la construction de 593 salles de classes ;
- l'acquisition de 40 336 tables bancs ;
- la construction de 21 blocs pour les écoles maternelles.

❖ **Dans le domaine de la santé**

- la construction de 05 hôpitaux entiers ;
- la rénovation de 02 hôpitaux ;
- l'aménagement de 214 formations sanitaires.

❖ **Dans le domaine de la justice**

- la construction et la réhabilitation de 02 prisons ;
- la construction de 12 palais de justice.



8.3 Quelques grands projets du Gouvernement

Les grands projets sont des lourds investissements publics d'intérêt économique national tels que les autoroutes, les barrages, les ports, la construction des logements sociaux, etc.

En 2021, un montant de 375,49 milliards a été affecté à la réalisation des grands projets.

Tableau 7: Grands projets inscrits dans la loi de finances 2021

Intitulé du projet	Coût global	Taux de réalisation au 31/12/2020 (en %)	Montant alloué en 2021
Projet d'Aménagement hydroélectrique de Merve'ele (211MW)	380	87	3,5
Projet de construction d'un aménagement hydroélectrique de 75 MW à Warak sur la BINI avec ligne de transport	178,3	9	30,4
Usine de pied du Barrage réservoir de Lom Pangar	73,9	9	5
Projet d'Alimentation en Eau Potable de la Ville de Yaoundé et ses environs (PAEPYS)	588,9	64	80,4
Projet de remise à niveau des réseaux de transport d'électricité et de réforme du secteur	190,9	5	10,05
Projet de construction de l'autoroute Yaoundé-Douala (phase 1)	284	92	25
Projet de construction de l'autoroute Edéa-kribi (lot1), Kribi-Lolabé	226,5	88	31,7
Entrée Est de la ville de Douala (Phase 2)	146,2	6	20
Construction du port de Kribi (phase 2) et du système d'alimentation en eau potable du port de Kribi et de ses dépendances	481	21	41
Projet de construction de l'auto route Yaoundé-Nsimalen (section rase campagne)	196,5	92	9,9

■ Sources : Loi de finances 2021



IX.

Top 10 des programmes

Les 10 premiers programmes pèsent 30,1% du budget général. Le programme construction des routes et autres infrastructures occupe le premier rang avec un poids de 6,97%.

Tableau 6: Classement des programmes selon leur poids budgétaire

Intitulés des programmes	Montant (en milliards de FCFA)
CONSTRUCTION DES ROUTES ET AUTRES INFRASTRUCTURES (MINTP)	325,73
AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION ET DE LA VIE EN MILIEU SCOLAIRE DANS LE SOUS-SECTEUR DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES (MINESEC)	211,82
UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE (MINEDUB)	184,31
RENFORCEMENT DE LA DÉFENSE DU TERRITOIRE (MINDEF)	128,26
REHABILITATION, MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES ROUTES ET AUTRES INFRASTRUCTURES (MINTP)	124,76
OFFRE D'ENERGIE (MINEE)	92,89
ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE (MINEE)	92,87
PRISE EN CHARGE DES CAS (MINSANTE)	90,80
RENFORCEMENT DE L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MINESEC)	90,20
PARTICIPATION A LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS (MINDEF)	62,56

■ Source : Loi de finances 2021



X.

Dépenses de décentralisation

Le montant des recettes de l'Etat affectées à la décentralisation est de 590 milliards en 2021. Cette somme représente à peu près 18% des recettes de l'Etat. Toutefois, en attendant le transfert effectif de toutes les compétences aux collectivités, le montant des ressources mises à la disposition des CTD s'élèvent à 219,9 milliards, en-deçà du seuil de 15% fixé par le Code général de la décentralisation.

Les ressources mises à la disposition des CTD comportent une dotation générale de la décentralisation de 36 milliards et des ressources allouées aux CTD dans le cadre du transfert des compétences d'une valeur de 183,9 milliards.



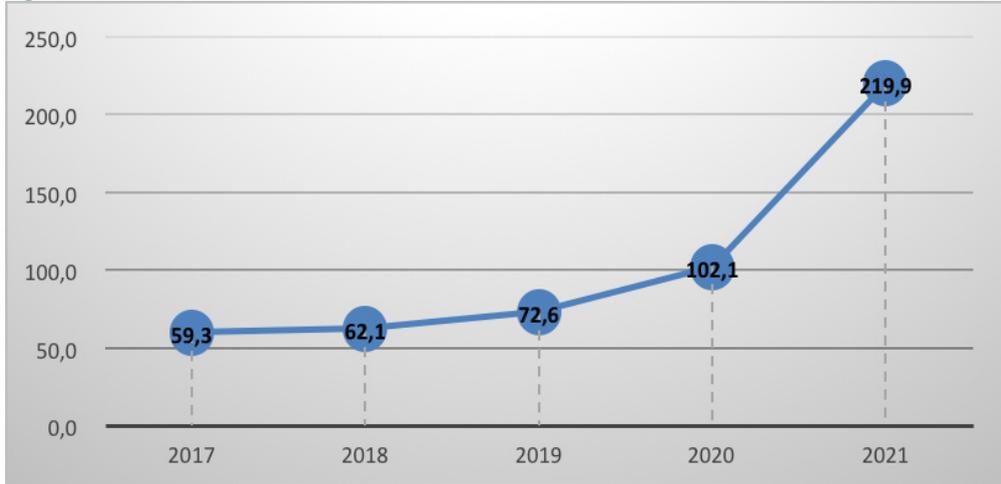
**Tableau : Ressources transférées par compétences et par chapitres
(en milliers de FCFA)**

Ministères	Compétences exercées		Compétences non exercées		Total	
	AE	CP	AEa	CP	AE	CP
MINAC	1 139 651	1 139 651	39 000	39 000	1 178 651	1 178 651
MINEDUB	35 887 210	35 887 210	131 183 987	131 183 987	167 071 197	167 071 197
MINSEP	625 000	625 000	0	0	625 000	625 000
MINCOMMERCE	500 000	500 000	0	0	500 000	500 000
MINTOUL	1 221 297	1 221 297	0	0	1 221 297	1 221 297
MINJEC	3 125 209	3 125 209	8 294 900	8 294 900	11 420 109	11 420 109
MINEPDED	733 500	733 500	0	0	733 500	733 500
MINADER	7 500 000	7 500 000	10 000	10 000	7 510 000	7 510 000
MINEPIA	3 438 500	3 438 500	39 797	39 797	3 478 297	3 478 297
MINEE	8 678 909	8 678 909	0	0	8 678 909	8 678 909
MINEFOP	1 089 088	1 089 088	0	0	1 089 088	1 089 088
MINTP	24 904 000	24 904 000	0	0	24 904 000	24 904 000
MINDHU	9 619 373	9 619 373	0	0	9 619 373	9 619 373
MINPMEESA	1 635 000	1 635 000	0	0	1 635 000	1 635 000
MINSANTE	24 836 339	24 836 339	20 284 133	20 284 133	45 120 472	45 120 472
MINAS	870 000	869 500	0	0	870 000	869 500
MINPROFF	1 689 140	1 689 140	0	0	1 689 140	1 689 140
MINCOM	34 500	34 500	0	0	34 500	34 500
MINESEC	19 301 000	18 791 000	198 236 583	198 236 583	217 537 583	217 027 583
MINDDEVEL	36 000 000	36 000 000	0	0	36 000 000	36 000 000
MINFOF	300 000	300 000	0	0	300 000	300 000
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	14 559 408	14 559 408	0	0	14 559 408	14 559 408
DEPENSES COMMUNES	35 000 000	35 000 000	0	0	35 000 000	35 000 000
TOTAL	232 687 124	232 176 624	358 088 400	358 088 400	590 775 524	590 265 024

■ Source : Loi de finances 2021

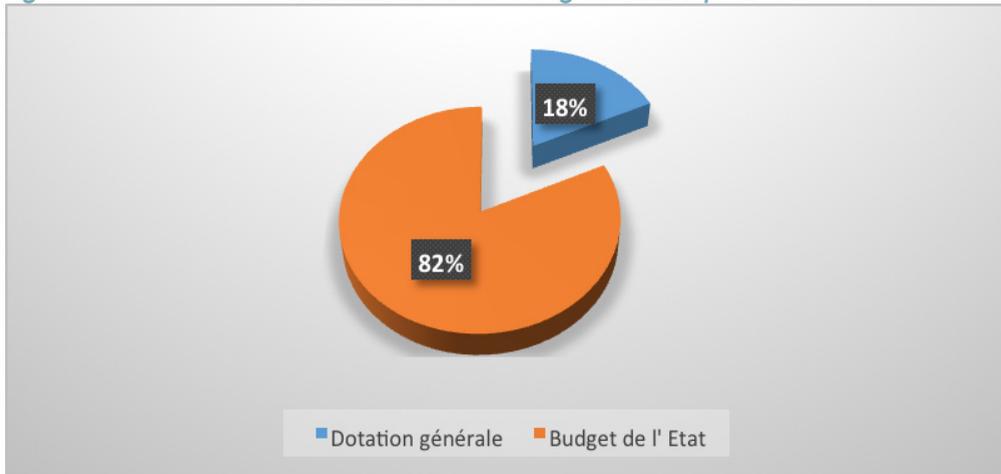


Figure 7: Ressources transférées aux CTD entre 2017 et 2021



■ Source : MINDDLEVEL

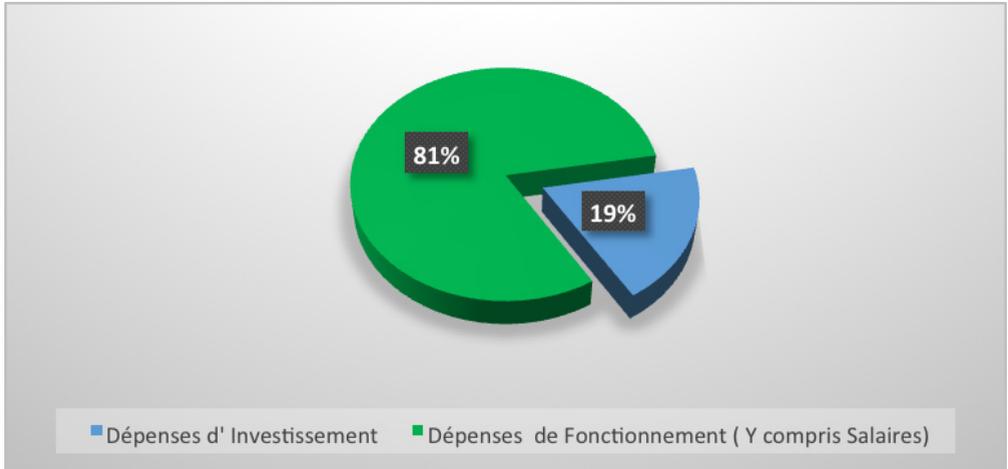
Figure 8: Part de la décentralisation dans le budget de l'Etat pour l'exercice 2021



■ Source : loi de finances 2021

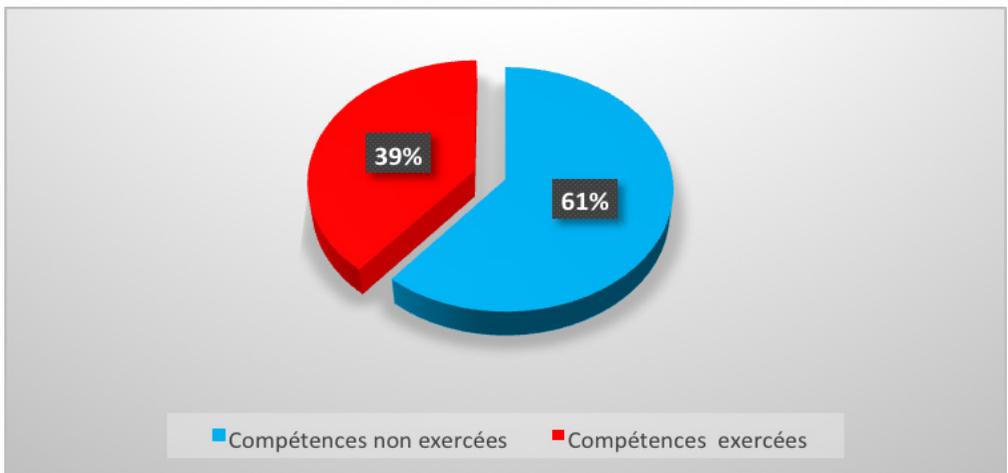


Figure 9: Structure de la dotation générale de la décentralisation en 2021



■ Source : loi de finances 2021

Figure 10: Structure des compétences exercées et non exercées pour l'exercice 2021



■ Source : loi de finances 2021



XI.

Comment a été élaboré le budget 2021 ?

L'apparition du coronavirus en mars 2020 n'a pas permis de respecter le calendrier budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 07 juillet 2020. La conférence élargie de programmation et de performance associée a eu lieu du 17 au 24 Août 2020. La notification des plafonds de dépenses annuelles par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement quant à elle a été communiquée le 28 Septembre 2020. Les conférences budgétaires ont eu lieu du 5 au 10 octobre 2020. La loi de finances 2021 a été transmise au Parlement le 25 Novembre 2020 et votée le 11 décembre 2020. Enfin, elle a été promulguée par le Président de la République le 17 décembre 2020.



XII.

Lexique

Appui budgétaire	C'est un transfert de fonds au Trésor public réalisé par les organismes comme le FMI, la Banque mondiale, l'Union Européenne ou certains gouvernements étrangers, pour aider à financer le budget de l'Etat.
Charges de l'Etat	Dépenses et montant de la dette à payer.
Conférences budgétaires	Moments de discussion entre les services du ministère des Finances et ceux des ministères sectoriels et institutions sur la manière de répartir les crédits.
Crédits budgétaires	Allocations budgétaires aux services publics autorisées par le Parlement.
Croissance économique	C'est la variation positive de la production de biens et des services dans une économie sur une période donnée.
Débat d'orientation budgétaire	Discussions entre le Parlement et le Gouvernement sur les orientations des finances publiques.
Déficit budgétaire	Situation où les recettes de l'État sont inférieures à ses dépenses.
Dépenses communes	Ce sont des dépenses qui ne peuvent pas être imputées sur les budgets des ministères ou des institutions
Dette publique	Argent que l'Etat doit à une personne, une entreprise ou un organisme au niveau national ou à l'extérieur.
Droit d'accise	C'est un impôt appliqué sur la consommation des biens de luxes et nocifs pour la santé.
Emprunt	Aide financière des pays ou des organismes le plus souvent étrangers, que l'Etat doit rembourser après.
Exonération	Autorisation pour un temps de ne pas payer un impôt ou une taxe. Elle peut être partielle ou totale
Loi de finances	Loi autorisant le Gouvernement à percevoir l'impôt et à engager des dépenses publiques pendant une période déterminée (un an). Elle comporte d'autres dispositions relatives aux finances publiques.
PIB	C'est un grand chiffre économique qui permet de mesurer les richesses produites au sein d'un pays au cours d'une période donnée, généralement un an.
Pression fiscale	C'est le rapport entre les recettes fiscales perçues et la richesse créée au cours d'une année.
Programmes	Ensemble d'actions à mettre en œuvre au sein d'un ministère pour la réalisation d'un objectif déterminé de politique publique.



XIII.

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;
- Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.
- Loi N° 2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;
- Décret N° 2019/281 du 31 mai 2019 portant Calendrier budgétaire de l'Etat ;
- Base de données du Ministère des Finances ;
- Base de données du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.



LES INFORMATIONS UTILES À SAVOIR

Direction Générale du Budget, Bâtiment B, Ministère des Finances,
Secrétariat Directeur Général du Budget: 222 22 14 46

Sites Web :

- www.dgb.cm
- www.minfi.gov.cm
- www.minepat.gov.cm
- www.impots.cm
- www.douanescustoms-cm.net
- www.dgtcfm.cm

